



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9740^e séance

Jeudi 3 octobre 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Dai Bing
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Dharmadhikari
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Cho
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2024/698)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2024/698)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ahmed Moallim Fiqi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. James Swan, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; S. E. M. Mohamed El-Amine Souef, Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie ; et M^{me} Ilwad Elman du Elman Peace and Human Rights Centre.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/698, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Swan.

M. Swan (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de faire le point sur la situation en Somalie. Je me réjouis de le faire aux côtés du Ministre somalien des affaires étrangères et de la coopération internationale, S. E. M. Ahmed Moallim Fiqi, du Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, l'Ambassadeur Mohamed El-Amine Souef, et de la représentante de la société civile Ilwad Elman, Directrice du Elman Peace and Human Rights Centre.

Je voudrais de prime abord saluer le dévouement et l'engagement des forces somaliennes et de l'Union africaine, qui ont consenti d'énormes sacrifices pour promouvoir la paix et la sécurité dans le pays.

Le Gouvernement fédéral somalien continue de se concentrer sur ses priorités nationales. À la suite de l'amendement, en mars, des quatre premiers chapitres de la Constitution provisoire par le Parlement, la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution travaille maintenant sur les chapitres 5 à 9. Des consultations ont déjà commencé avec les États membres de la fédération, la société civile et d'autres parties prenantes clefs sur les amendements proposés pour ces chapitres, qui portent notamment sur le partage du pouvoir et des ressources entre le Gouvernement central et les États membres de la fédération.

Des progrès ont également été accomplis dans la définition du processus pour des élections organisées selon le principe « une personne, une voix », le cabinet fédéral ayant approuvé trois projets de loi fondamentaux sur les élections au suffrage universel, à savoir le projet de loi portant création de la Commission nationale indépendante pour les élections et la délimitation des circonscriptions électorales, le projet de loi sur les élections et celui sur les partis et organisations politiques. Le Conseil consultatif national, qui s'est réuni hier, avec la participation des dirigeants du Gouvernement fédéral et de quatre États membres de la fédération, devrait discuter de ces projets de loi avant qu'ils ne soient soumis au Parlement pour examen. Le passage de l'ancien système électoral indirect au nouveau système de suffrage universel nécessitera des consultations larges et inclusives ainsi que la volonté de toutes les parties prenantes de dialoguer pour dégager un consensus politique. À cet égard, je me félicite de la réunion du Conseil consultatif national. L'adoption de lois électorales applicables suivie de la création d'une commission électorale indépendante seront d'importants indicateurs de progrès vers les élections au suffrage universel. L'ONU est déterminée à aider la Somalie à relever ses défis techniques, logistiques et autres, et à mobiliser le soutien financier des donateurs afin d'organiser des élections crédibles en temps voulu.

La lutte contre les Chabab reste la principale priorité du Gouvernement somalien en matière de sécurité. Tout en déployant des efforts louables pour soutenir les opérations militaires menées contre les Chabab, la Somalie s'attaque en parallèle aux problèmes liés à la mise sur pied d'une force ; assume les tâches de sécurité qui étaient assurées par la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) ; planifie la transition proposée vers la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, et met en œuvre des programmes de stabilisation indispensables dans les zones récupérées. L'ONU continue d'appuyer le Gouvernement fédéral dans le cadre

de ces activités, en étroite collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie continue de faciliter le retrait de l'ATMIS, tout en s'acquittant de ses responsabilités en matière d'appui. La levée de l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement national a facilité l'accès de celui-ci à des armes et fournitures supplémentaires, et je rappelle aux autres entités opérant en Somalie qu'elles doivent respecter les modalités de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 2713 (2023) qui restent en vigueur.

Les Chabab continuent de faire preuve de mépris pour la vie des civils en recourant à des tirs indirects contre des agglomérations, en utilisant des engins explosifs improvisés et en perpétrant des attentats-suicides contre des civils, comme l'horrible attaque menée le 2 août sur la plage du Lido à Mogadiscio. Je rappelle la condamnation par le Secrétaire général de ces attaques (voir SG/SM/22325) et réaffirme l'appui de l'ONU au Gouvernement et au peuple somaliens dans leur lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. À cet égard, j'attire également l'attention sur le renforcement de la présence et des activités du groupe somalien affilié à Daech.

Je reste préoccupé par la persistance des tensions régionales à la suite de l'annonce du mémorandum d'accord entre l'Éthiopie et le Somaliland le 1^{er} janvier. Rappelant que le Conseil a reconnu la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la Somalie, j'exhorte l'Éthiopie et la Somalie à trouver une solution diplomatique qui permette de régler la question dans le cadre du droit international. Je salue les efforts de médiation déployés par les partenaires, notamment les pourparlers organisés par la Türkiye à Ankara le 1^{er} juillet et le 12 août. Je demande instamment à l'Éthiopie et à la Somalie de participer de bonne foi à ces efforts diplomatiques et de s'abstenir de toute action susceptible de conduire à une escalade. C'est là indispensable compte tenu des répercussions négatives que cela pourrait avoir sur la stabilité dans la région, ainsi que des éventuelles conséquences sur la transition vers l'après-ATMIS.

Par ailleurs, durant une récente visite à Hargeysa, j'ai plaidé pour une désescalade des tensions dans les régions de Sool et de Sanaag, et demandé instamment que l'on continue d'accorder un accès aux acteurs humanitaires, conformément à la déclaration à la presse publiée par le Conseil de sécurité le 7 juin 2023 (SC/15313), qui appelait toutes les parties à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire dans cette région.

Les besoins humanitaires restent importants dans toute la Somalie. Les chocs climatiques croissants, les conflits, les épidémies et la pauvreté généralisée continuent de toucher des millions de personnes. Bien que le nombre de personnes qui, selon les estimations, ont besoin d'une assistance dans tout le pays ait diminué, passant de 8,3 millions l'année dernière à 6,9 millions en 2024, la Somalie a toujours cruellement besoin d'aide humanitaire. Je demande qu'un appui supplémentaire soit apporté au Plan de réponse aux besoins humanitaires de 2024, qui nécessite 1,6 milliard de dollars et qui n'est financé qu'à 37 %.

Les défis humanitaires et les problèmes de développement auxquels est confrontée la Somalie sont accentués par les chocs climatiques. La rareté des ressources et le déplacement de communautés sont, par voie de conséquence, des facteurs de conflit. Le renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques est essentiel à la stabilité de la Somalie. Les entités des Nations Unies et d'autres partenaires accrédités appuient l'accès de la Somalie au Fonds vert pour le climat afin de lui donner les moyens de renforcer la résilience au niveau local et de participer à des initiatives climatiques intelligentes dans tout le pays.

L'ONU continue d'intégrer les droits humains, les questions de genre, la jeunesse et l'inclusion du handicap dans toutes ses activités en Somalie. Un exemple parmi tant d'autres est l'appui que nous apportons à l'Agence nationale du handicap, notamment en fournissant des conseils législatifs et pratiques sur une approche du handicap fondée sur les droits humains. Dans ce contexte, je me félicite de l'adoption de la loi nationale sur le handicap par la Chambre du peuple au cours de la présente session parlementaire.

La proposition du Gouvernement fédéral somalien concernant le transfert des responsabilités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie à l'équipe de pays des Nations Unies a été transmise au Conseil par le Secrétaire général le 30 août. Cette proposition somalienne est le fruit de discussions constructives et cordiales au sein d'une équipe technique conjointe composée de l'ONU et du Gouvernement fédéral somalien, ainsi que de consultations supplémentaires avec les dirigeants somaliens, notamment le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral somalien pour mettre en œuvre la transition, et de continuer à appuyer les priorités

nationales de la Somalie avec l'aide de l'ONU, une fois que le Conseil aura établi un nouveau mandat.

La Présidente : Je remercie M. Swan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Souef.

M. Souef : Qu'il me soit tout d'abord permis, Madame la Présidente, de vous présenter mes vifs remerciements pour m'avoir donné l'occasion de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité. Je souhaiterais ensuite, Madame la Présidente, vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre et vous remercier d'avoir convoqué cette séance consacrée à la Somalie.

Je suis également honoré d'être accompagné de S. E. M. Ahmed Moallim Fiqi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie, et de M. James Swan, Chef par intérim de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. Notre présence conjointe témoigne de l'engagement et de l'implication partagés de l'Union africaine et de l'ONU en faveur de la Somalie.

Qu'il me soit permis, une fois de plus, au nom de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), d'exprimer ma gratitude aux forces de sécurité somaliennes, ainsi qu'au personnel militaire, policier et civil de la Mission pour leur engagement indéfectible envers la paix et la sécurité en Somalie, souvent au péril de leur propre vie. J'honore la mémoire de ceux et celles qui ont payé le prix ultime dans l'accomplissement de leur devoir et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Leur courage et leur sacrifice nous rappellent le véritable coût de la paix et le pouvoir durable de la bravoure et de l'honneur.

(l'orateur poursuit en anglais)

Depuis mon dernier exposé au Conseil en juin (voir S/PV.9665), la Somalie a continué de faire montre d'une détermination résolue à favoriser la stabilité et le développement national. Les progrès réalisés jusqu'à présent reflètent la ferme volonté de la Somalie de renforcer la gouvernance, la sécurité et la croissance inclusive, qui sont les fondements d'un avenir glorieux et prospère. Ces progrès ont été étayés par la tenue du dixième Conseil consultatif national le 2 octobre, qui s'est concentré sur les opérations militaires contre les Chabab, l'avancement du processus de démocratisation et l'examen de la mise en œuvre des accords antérieurs du Conseil consultatif national. Nous devons continuer à encourager le Puntland à réintégrer le Conseil consultatif national en vue d'un

dialogue inclusif et d'une mise en œuvre effective des principales priorités nationales.

Parallèlement, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'examen et la modification de la Constitution provisoire, alors que les discussions se poursuivent pour veiller à ce que les points de vue de toutes les parties prenantes soient pris en compte dans l'examen des chapitres 5 à 9 de la Constitution provisoire. Cette évolution fait suite à l'approbation par le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral somalien d'un projet de loi portant création de la Commission nationale indépendante pour les élections et la délimitation des circonscriptions électorales. Cela renforcera les processus démocratiques du pays et favorisera la transparence et la responsabilité lors des futures élections.

Nous saluons la décision prise par le Gouvernement fédéral somalien, sous la direction de S. E. M. Hassan Sheikh Mohamud, d'interdire totalement le commerce et la contrebande d'armes et de munitions, ou toute autre activité connexe, par des acteurs non étatiques. Je félicite la Somalie, et c'est important, de l'immense détermination dont elle fait preuve s'agissant de renforcer la sécurité et de maintenir la paix depuis la levée de l'embargo sur les armes, et je recommande vivement le déploiement d'efforts concertés pour faire progresser l'application des procédures somaliennes de maîtrise des armes et des munitions, qui sont d'une importance capitale pour empêcher la prolifération d'armes illégales.

Malgré ces progrès, les tensions entre la Somalie et l'Éthiopie persistent depuis janvier de cette année. Aussi voudrais-je saluer les efforts en cours pour régler le différend entre les deux pays. J'espère qu'ils aboutiront à un résultat qui incarne les principes de souveraineté, de respect de l'intégrité territoriale et de respect du droit international, autant d'éléments essentiels pour promouvoir la paix et la sécurité mais aussi une coopération et un développement efficaces.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, les derniers mois ont été marqués par un paysage de la sécurité fluctuant en Somalie, caractérisé par des progrès et des revers. Les forces de sécurité somaliennes ont intensifié leurs efforts pour amoindrir les moyens des Chabab en améliorant les opérations de lutte contre le terrorisme ciblées, ce qui a conduit à l'élimination des chefs des insurgés et au démantèlement de plusieurs bases d'opérations. Il n'en reste pas moins que les Chabab continuent de recourir à des tactiques asymétriques au travers, notamment, d'attaques complexes, d'engins explosifs improvisés (EEI), de véhicules piégés et de tirs indirects.

Les récentes attaques au mortier contre des camps de l'Union africaine et de l'ONU à Baidoa, à Mogadiscio et à Kismayo, ainsi que d'autres formes d'attaques contre des cibles civiles et militaires à Mogadiscio et dans tous les secteurs de l'ATMIS, démontrent la résilience des Chabab et soulignent la nécessité de mettre en place des mécanismes solides d'échange de renseignements.

En outre, les informations selon lesquelles les Chabab acquièrent des missiles et des drones aériens armés sont une autre source de préoccupation, car ces acquisitions accroissent les menaces et les activités hostiles liées aux drones qui visent les installations du Gouvernement fédéral somalien, les sites de l'ATMIS, de l'ONU et des forces de sécurité somaliennes, ainsi que des cibles civiles. De même, le risque croissant d'infiltration et de collaboration entre les Chabab et les houthistes constitue un grave problème de sécurité, qui menace la stabilité régionale dans la Corne de l'Afrique, ainsi que la navigation maritime et les axes maritimes en mer Rouge, dans l'océan Indien et dans le canal du Mozambique. Ces préoccupations soulignent le caractère transnational des problèmes de sécurité et la nécessité de déployer des efforts internationaux globaux et coordonnés qui privilégient des solutions efficaces et durables.

Par conséquent, alors que le Gouvernement fédéral somalien fait progresser la mise en œuvre de son plan de développement du secteur de la sécurité afin d'améliorer les capacités de ses forces, une coopération et un appui internationaux soutenus sont indispensables pour renforcer les cadres de sécurité existants et permettre ainsi à la Somalie de faire face efficacement aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité.

J'ai le plaisir de faire état de progrès remarquables dans le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes. Conformément à la décision du Conseil de paix et de sécurité de mettre en place progressivement la troisième phase de la réduction des effectifs, l'ATMIS, avec la collaboration et le soutien du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), a achevé le transfert de six des huit bases opérationnelles avancées devant être remises aux forces de sécurité somaliennes.

Compte tenu des grandes difficultés environnementales et infrastructurelles que nous rencontrons sur le terrain dans certaines de nos zones d'opération, nous continuons de collaborer étroitement avec le BANUS afin d'étudier les solutions possibles, et nous réalisons des progrès notables, en espérant que le transfert des deux

dernières bases opérationnelles avancées se fera d'ici à la fin de ce mois.

Dans le même ordre d'idées, la phase 3b du retrait de 2 000 soldats de l'ATMIS supplémentaires a été alignée sur le concept général d'opérations de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM), qui prévoyait que ce retrait constituerait la phase 0 de la Mission qui doit succéder à l'ATMIS. Il a donc fallu suspendre la phase 3b du retrait, qui était prévue pour septembre, afin de pouvoir planifier de manière adéquate le retrait définitif de l'ATMIS au 31 décembre 2024 et le déploiement de la nouvelle mission le 1^{er} janvier 2025, de façon à s'aligner sur les priorités opérationnelles de la Somalie et à éviter un vide sécuritaire.

En ce qui concerne la planification de l'après-ATMIS, la planification de la transition est un processus complexe qui dépend entièrement de la dynamique de la direction et de l'appropriation au niveau national. À cet égard, je félicite le Gouvernement fédéral somalien, sous la direction du Président Hassan Sheikh Mohamud, de s'être pleinement approprié le processus de planification et d'en avoir assumé la pleine responsabilité en encourageant une collaboration et une coordination accrues entre les principales parties prenantes. Cela a permis d'élaborer, conjointement avec le Gouvernement fédéral somalien, un concept général d'opérations inspiré par le plan de développement de la sécurité en Somalie, conformément aux besoins du pays en matière de sécurité et à la capacité de l'Union africaine d'y répondre. Quant au concept général d'opérations, qui prévoit une mission réduite à l'essentiel, dotée d'un mandat opérationnel défensif et limité en termes de portée et de taille et d'une stratégie de retrait claire, il a servi de base à la planification intégrée de la mission conformément à la résolution 2748 (2024).

C'est dans ce contexte que l'équipe conjointe de l'Union africaine et de l'ONU pour la mise en œuvre de la résolution 2748 (2024) s'est récemment rendue à Mogadiscio afin d'entreprendre des consultations approfondies avec le Gouvernement fédéral somalien, l'ATMIS, l'ONU et divers partenaires œuvrant dans les domaines de la sécurité, de la stabilisation et du développement, l'objectif étant d'obtenir leurs points de vue et un appui sans réserve de leur part, ce qui est essentiel à l'élaboration d'un plan pour l'après-ATMIS qui soit homogène, cohérent, souple et adapté aux besoins de la Somalie, aux structures d'appui, aux contributions attendues et à l'obtention de résultats durables. Ce processus est intimement lié aux efforts actuellement déployés pour garantir un soutien financier prévisible, adéquat et durable afin

de compenser les déficits de financement de l'ATMIS et d'assurer le financement de la mission qui lui succédera.

L'Union africaine, consciente des contraintes financières et des priorités concurrentes actuelles, a adopté une approche multidimensionnelle de la mobilisation des ressources, en privilégiant des sources de financement et des partenariats novateurs qui renforcent la capacité opérationnelle. Ainsi, en collaboration avec l'ONU, l'Union africaine a mis en place un groupe de travail pour la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023). À cela s'ajoute la décision du Président de la Commission de l'Union africaine de confier au Haut Représentant de l'Union africaine chargé du financement de l'Union et du Fonds pour la paix le soin de proposer des options de financement pour le transfert des responsabilités de l'ATMIS à l'AUSSOM.

Dans le prolongement de ces efforts, je remercie tous les partenaires, États et organisations, qui ont appuyé l'intervention de l'Union africaine en Somalie par des contributions financières ou en nature et j'appelle à un soutien durable pour préserver l'efficacité de l'ATMIS, des forces de sécurité somaliennes et du BANUS. Cela permettra de garantir que la planification intégrée en cours de la mission qui doit succéder à l'ATMIS et les plans opérationnels qui en découlent bénéficient de ressources et d'un financement suffisants pour atteindre leurs objectifs de manière durable.

Pour terminer, je voudrais souligner que malgré les difficultés, il existe de véritables possibilités de consolider les acquis et de réaliser de nouveaux progrès. Les deux prochains mois, jusqu'à la fin de l'année, seront une période cruciale pour la Somalie. Durant cette période, il faudra agir collectivement et en partenariat, ce qui est essentiel pour façonner l'avenir de cette nation résiliente.

À cet égard, je reste profondément convaincu que la volonté du Président Hassan Sheikh Mohamud d'instaurer la confiance, de dégager un consensus et de favoriser une culture d'engagement et de responsabilité partagés entre toutes les parties prenantes pour traiter les questions qui se posent sera déterminante si nous voulons poursuivre la lutte contre les Chabab et garantir les meilleures conditions possibles pour une transition sans heurt.

C'est pourquoi je demande au Conseil de réaffirmer son appui à la Somalie et de continuer de promouvoir un appui international soutenu, y compris un renforcement ciblé des capacités en faveur des initiatives nationales d'édification de l'État, alors que la Somalie s'engage sur

la voie d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables.

La Présidente : Je remercie M. Souef de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Elman.

M^{me} Elman (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être ici, au Conseil de sécurité, aujourd'hui. En préparant cet exposé, je me suis souvenue de la première fois que j'ai présenté un exposé au Conseil de sécurité en 2015 à l'occasion d'un débat public sur la protection des civils (voir S/PV.7374). Quand je repense à la situation dans laquelle se trouvait la Somalie à l'époque et aux appels que j'ai lancés à cet organe, je suis impressionnée par les réformes entreprises depuis lors sur les plans politique, économique, environnemental et sécuritaire. Nous avons réalisé des progrès considérables et bien visibles ; l'espoir et la dynamique qui animent le pays sont bien palpables. Pour quiconque œuvre en Somalie ou travaille sur ce dossier depuis plus d'un an, il serait tout simplement absurde de prétendre que rien n'a changé.

La séance d'information d'aujourd'hui est l'occasion d'examiner la situation actuelle en Somalie et de tracer ensemble une voie à suivre qui tienne compte de points de vue qui sont rarement vus ou entendus. Il est indispensable que nous nous astreignions, en tant que Somaliens et partenaires de la Somalie, à des normes plus strictes en matière de responsabilité. Si nous ne respectons pas ces normes aujourd'hui, nous devons nous engager à être à l'écoute et à œuvrer de concert pour bâtir un avenir où nous pourrions assumer nos responsabilités. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre une autre génération à cause de la guerre. Dans un pays où la population est composée à 75 % de jeunes de moins de 30 ans, dont 42 % sont âgés de moins de 14 ans, les jeunes Somaliens méritent une chance d'hériter d'un avenir placé sous le signe de la paix et non du conflit.

Le 31 juillet, mon organisation, l'Elman Peace and Human Rights Centre, a organisé un festival à Mogadiscio, le Jiilka Maanta Festival, qui se traduit par « génération d'aujourd'hui ». Cette manifestation a été pensée dans l'optique de promouvoir le sentiment de fierté culturelle, d'autonomiser les jeunes leaders, de leur donner une plateforme pour qu'ils puissent mettre en avant leur contribution à la société, d'organiser des ateliers, de créer de nouvelles occasions de développer des identités positives, de faire tomber les obstacles aux possibilités en invitant des chefs d'entreprise, des responsables gouvernementaux et des artistes et, ensemble, de ne pas se contenter de rêver de la paix, mais de la vivre,

ne serait-ce qu'une journée, et c'est ce que nous avons fait. Près de 6 000 personnes, principalement des jeunes, se sont rassemblées à Mogadiscio de 7 heures à 23 heures. Aucun incident ne s'est produit, et des souvenirs ont été créés d'une journée qu'aujourd'hui encore, les jeunes me décrivent comme la meilleure qu'ils aient connue. Nous savions que rien de tel n'avait été imaginé, et encore moins réalisé, au cours des 30 dernières années à Mogadiscio, mais ce n'est qu'après le festival et ce qui a suivi que le festival est devenu un moment décisif pour la Somalie, du moins à mes yeux.

Deux jours après le festival, un vendredi soir, des scènes et des images horribles de cadavres, principalement de jeunes, sur la plage ciblée délibérément par les Chabab ont fait la une des journaux. Le fait que les Chabab continuent de s'en prendre de manière disproportionnée aux jeunes, à leur éducation et à leurs activités culturelles montre que ce groupe considère comme une menace existentielle une jeune génération qui partage une identité culturelle positive et un espoir tourné vers l'avenir.

Bien que les jeunes et les femmes soient reconnus comme des acteurs clefs pour parvenir à une paix durable en Somalie, leur participation reste très limitée. La participation de ces groupes, aux côtés des organisations de la société civile, doit dépasser le stade purement symbolique. Elle est essentielle pour renforcer la résilience contre l'extrémisme et promouvoir des efforts de réconciliation et de consolidation de la paix inclusifs menés par les communautés. Ce besoin est particulièrement pressant dans les zones récemment libérées, où les dynamiques sociales et politiques complexes façonnées par des années de domination des Chabab exigent des interventions adaptées au contexte. Ceux qui négocient quotidiennement leur existence et leur survie dans ces environnements sont les mieux placés pour contribuer concrètement à ces efforts. Leur participation n'est donc pas seulement bénéfique ; elle est impérative pour parvenir à une paix et une stabilité durables en Somalie.

Les approches cloisonnées, les systèmes judiciaires fragmentés et la méfiance entre les acteurs horizontaux et verticaux sont autant de facteurs qui, selon nous, exacerbent ce décalage. Il est avéré que l'extrémisme violent en général ne peut être vaincu uniquement par des moyens militaires. De même, on ne peut l'atténuer en ne faisant appel qu'à des acteurs gouvernementaux. Une approche mobilisant l'ensemble de la société n'a peut-être jamais été aussi pertinente qu'en Somalie.

Pourtant, alors que la Somalie et ses partenaires régionaux et internationaux, dont beaucoup sont réunis ici

aujourd'hui, discutent des réformes du secteur de la sécurité, des nouvelles stratégies censées guider la conception de la mission qui succédera à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et de la mise en place du plan de développement de la sécurité en Somalie après que S. E. le Président Hassan Sheikh Mohamud a annoncé sa vision à New York l'année dernière, le seul acteur systématiquement absent de la table des négociations restent les organisations de la société civile et, par extension, la population somalienne dans son ensemble, qui veut participer. Il s'agit là d'une énorme occasion manquée. Dans ce contexte, je saisis cette occasion pour rappeler au Conseil que les organisations de la société civile en Somalie ne se contentent pas de fournir un soutien immédiat et des services vitaux sur le front humanitaire. Elles jouent un rôle crucial dans la promotion de la confiance et de la coopération entre les forces militaires et les communautés locales. Il est donc primordial d'impliquer les organisations de la société civile dans les efforts de relèvement rapide, notamment en fournissant des services essentiels tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement, les soins de santé et l'éducation. Nous savons que cette approche donne lieu à beaucoup moins de représailles au sein des communautés que les initiatives menées par l'armée, en particulier alors que cette dernière continue de s'employer à gagner l'approbation de ces communautés.

Le manque de compréhension des dynamiques au sein des communautés locales continue d'entraver la préparation des initiatives de sécurité et, en fin de compte, leur efficacité à long terme. En prenant en compte le point de vue des organisations de la société civile, les acteurs de la sécurité peuvent procéder à une évaluation plus nuancée de la menace qui reflète avec précision les facteurs locaux de l'extrémisme. La collaboration avec les organisations de la société civile pour mener des évaluations conjointes permet non seulement d'accéder aux communautés, mais aussi d'obtenir des informations vitales qui orientent mieux les stratégies de stabilisation.

Alors que la Somalie s'apprête à siéger au Conseil l'année prochaine, son contexte singulier en fait une étude de cas puissante en matière de règlement efficace des conflits, dont d'autres peuvent s'inspirer, malgré les difficultés auxquelles nous restons confrontés. De nombreux enseignements et pratiques optimales, des solutions locales à des conflits apparemment insolubles, sont nés du besoin et ont été mis à l'épreuve en Somalie au fil des décennies, et l'on peut en tirer des enseignements pratiques précieux qui peuvent contribuer à la lutte contre la montée des conflits armés dans le monde.

Pour faire face efficacement aux défis mondiaux actuels, la communauté internationale doit adopter des approches plus adaptables et plus souples qui reflètent les réalités des conflits contemporains en Somalie et au-delà, où les conditions préalables traditionnelles prescrites par le passé n'ont plus lieu d'être. Un nouveau cadre de référence et des principes de paix actualisés sont essentiels pour relever les défis mondiaux.

La Somalie a acquis une expérience inestimable en matière d'adaptabilité et d'agilité des stratégies et d'adaptation des cadres internationaux au contexte afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Sur cette base, le pays a créé son propre mécanisme qui peut fournir un aperçu essentiel aux États Membres de l'ONU et à d'autres pays confrontés à des conflits nouveaux ou émergents. En ce sens, le conflit prolongé en Somalie pourrait constituer un modèle utile afin d'empêcher que les nouveaux conflits qui apparaissent dans le monde aujourd'hui ne s'éternisent et d'éviter les écueils et les problèmes auxquels nous sommes confrontés depuis plus de 30 ans. Toutefois, pour que la Somalie puisse mettre cette expertise à profit, il est essentiel que le pays commence par autoriser les organisations de la société civile à participer à des efforts de consolidation de la paix inclusifs.

En outre, la Somalie doit investir en priorité dans la création d'un registre national de connaissances pour consigner ses nombreuses expériences et son vaste savoir dans ce domaine, car ces expériences restent sous-représentées et reléguées au second plan. Une telle initiative permettrait non seulement de préserver des enseignements précieux, mais aussi de créer une ressource stratégique pour les futurs efforts de consolidation de la paix, tant au niveau national que mondial. Cet engagement est essentiel pour tirer pleinement parti des connaissances et des expériences précieuses que la Somalie peut offrir.

Alors que la Somalie se trouve à un tournant décisif et que de nombreuses perspectives s'offrent à elle, la population du pays attend beaucoup de ses dirigeants. Toutefois, la réalité est que la Somalie a du mal à répondre aux besoins urgents de 2,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. En outre, l'absence d'un système de justice pénale fonctionnel et efficace perpétue un climat d'impunité pour les auteurs de crimes violents, y compris de violences sexuelles, privant d'innombrables victimes de justice.

Ce n'est donc pas le moment de régresser sur des questions essentielles et de revenir sur des progrès obtenus de haute lutte, comme on l'avait initialement proposé

au moment des amendements constitutionnels, notamment en suggérant de ramener de 18 ans à seulement 15 ans l'âge où un enfant est jugé responsable. Ce changement est en contradiction directe avec les normes internationales et la Convention relative aux droits de l'enfant, que la Somalie a ratifiée. L'article sur la définition de l'âge étant actuellement en suspens, l'inquiétude persiste, d'autant plus que la Somalie a déclaré lors de la 140^e session du Comité des droits de l'homme portant sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au mois de mars, qu'en fin de compte, c'est le peuple qui décidera de la question de l'âge de la responsabilité. En attendant que cela soit possible sous la forme d'un vote démocratique sur cette question, je demande instamment à la Somalie de maintenir l'âge de la majorité à 18 ans pour les garçons et les filles, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. La responsabilité première de protéger la population incombe avant tout à la Somalie. Pour ce faire, il est essentiel de prendre en compte les besoins et les vulnérabilités spécifiques des Somaliens en matière de genre et de réfléchir aux conséquences que cette modification de la Constitution aurait pour eux aujourd'hui et à l'avenir.

Je demande instamment que l'on mette également l'accent sur la législation qui est en instance d'approbation par le Cabinet, et que la Somalie s'est engagée à adopter d'ici à la fin de 2024, notamment le projet de loi sur les délits sexuels et l'indécence, ainsi que le projet de loi sur la lutte contre les mutilations génitales féminines. Il ne s'agit là que de points d'entrée élémentaires en matière de responsabilité et de protection, qui doivent être considérés comme des mesures provisoires jusqu'à ce que la Somalie mette en place des garanties juridiques plus solides pour les droits et le bien-être des femmes et des enfants.

Il y a quelques semaines, dans l'État du Puntland, en Somalie, quatre jeunes hommes ont été exécutés pour des crimes commis alors qu'ils étaient tous âgés de moins de 18 ans. Et il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais d'un cas récent.

La Somalie doit consolider son approche en matière de poursuites engagées contre des enfants associés à des groupes armés désignés comme organisations terroristes, mettre les conditions de détention et l'accès aux services juridiques en conformité avec les normes internationales en matière de droits humains et garantir des procès équitables et des procédures régulières pour toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes.

Depuis 2012, la Somalie élabore des mécanismes de traitement et de prise en charge des enfants dans le contexte de conflits armés et enregistre des progrès

notables dans la mise en œuvre de sa feuille de route visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et à les prévenir. Les principes directeurs relatifs à l'évaluation de l'âge et la liste de contrôle standardisée, que le Gouvernement a approuvés en 2023, constituent une étape clef pour la Somalie afin de continuer à renforcer le respect des priorités à cet égard. Les progrès réalisés en ce qui concerne le projet de loi sur les droits de l'enfant et le projet de loi sur la justice pour mineurs témoignent également des efforts concrets déployés par le Gouvernement somalien.

La mise en œuvre est primordiale. Les mécanismes existants, s'ils sont respectés et mis en œuvre, proposent d'autres voies garantissant l'application du principe de responsabilité pour les mineurs qui ont commis des crimes, telles que des programmes de réadaptation ou la détention de mineurs. J'ai pu constater *de visu* que la mise en œuvre de ces mécanismes permet non seulement de protéger les enfants tout au long de leur réintégration, mais qu'elle a également des répercussions importantes sur la justice transitionnelle et la prévention de l'extrémisme violent. Ces efforts favorisent une action conjointe dynamique et globale de prévention des conflits entre le Gouvernement et la société civile, créant ainsi une communauté plus forte et plus résiliente. En donnant la priorité à la protection et à la réintégration des enfants, nous jetons les bases d'une paix et d'une stabilité durables.

Le Elman Peace and Human Rights Centre travaille depuis des décennies sur ces questions. Notre campagne intitulée « Drop the Gun, Pick Up the Pen » (Abandonnez les armes, prenez la plume), lancée dans les années 90 et saluée comme le premier programme de désarmement en Somalie, mis en place et dirigé par la communauté, se poursuit à ce jour. En collaboration avec l'unité de vérification chargée d'assurer la protection des enfants du Ministère de la sécurité intérieure et l'UNICEF, nous travaillons activement pour aider les enfants associés à des forces et groupes armés. Alors que le Gouvernement somalien progresse dans la mise en œuvre de mesures non judiciaires pour les enfants associés à des groupes armés et accélère la libération et le transfert de ces enfants, l'on attend des progrès similaires de la part de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies chargés de cette question.

Le manque de ressources et d'appui pour les enfants dans les conflits armés en Somalie est inadmissible, d'autant plus que le Gouvernement mène davantage d'opérations militaires et se retrouve par conséquent face à davantage d'enfants, et qu'il accélère de plus en plus leur

libération et leur placement dans des services d'accueil adaptés aux enfants. La société civile a du mal à répondre à la demande qui en découle avec les fonds actuellement alloués aux programmes relatifs à la protection de l'enfance et aux conflits armés. Les allocations budgétaires et les renouvellements de mandats étant fortement axés sur les dépenses militaires, il est impératif d'évaluer la proportion des fonds consacrés à la protection de l'enfance, aux filets de protection sociale, à la résilience et à la paix durable.

Le mois dernier, le Elman Peace and Human Rights Centre a organisé un forum de femmes pour la paix à Mogadiscio, réunissant une centaine de dirigeantes de tous les États membres de la fédération. S. E. le général Bashir Mohamed Jama, Ministre de la famille et de la promotion des droits humains, l'Ambassadeur de l'Union européenne et d'autres invités de marque nous ont fait l'honneur de leur présence pour discuter de l'application de la résolution 1325 (2000). Les femmes, notamment les jeunes dirigeantes des zones nouvellement libérées comme Bahdo et Bur Tinle, ont lancé un appel puissant en faveur d'une participation effective aux processus de paix. Elles ont présenté des recommandations concrètes, notamment la nécessité urgente d'abandonner les discours restrictifs qui cantonnent les femmes à des rôles de sécurité « douce », empêchant ainsi leur pleine participation à tous les piliers de la résolution 1325 (2000).

L'utilisation abusive des armes, en particulier pour alimenter la violence fondée sur le genre, exige l'application du principe de responsabilité et la transparence en ce qui concerne les flux d'armes. Pourtant, le désarmement et la maîtrise des armements ne sont pas suffisamment intégrés dans les plans d'action sur la résolution 1325 (2000). Une approche du désarmement tenant compte des questions de genre, ancrée dans un cadre normatif solide, pourrait être porteuse de transformation pour la Somalie si elle est systématiquement mise en œuvre. La paix naissante et fragile en Somalie ne peut être maintenue dans un environnement où la population est exclue des processus qui assurent son bien-être.

La présente séance a lieu à un moment charnière pour la Somalie. Alors que le pays se prépare à siéger au Conseil de sécurité l'année prochaine, nous devons reconnaître qu'une paix durable nécessite une approche participative, une approche qui soit pilotée de l'intérieur, culturellement enracinée et facilitée localement. Cette vision d'une paix durable en Somalie ne peut se concrétiser sans la participation active et effective de la majorité de la population, à savoir les jeunes et les femmes.

Je demande instamment aux membres du Conseil non seulement de souscrire à l'appel à des processus de paix inclusifs en Somalie, mais aussi de contribuer concrètement à leur réalisation. Cet objectif peut être atteint en consacrant des ressources spécifiques, en détachant des experts somaliens et en déployant des spécialistes sur des questions essentielles telles que les femmes et la paix et la sécurité et les enfants et les conflits armés, en particulier à l'heure où la Somalie se prépare à siéger au Conseil de sécurité.

Je recommande également de renforcer la collaboration de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie avec les organisations de la société civile somalienne en vue d'analyses communautaires plus précises et plus rapides et d'une coopération plus approfondie. De nombreuses organisations de la société civile, dont la nôtre, sont très désireuses de collaborer avec la Mission afin de fournir des informations de terrain susceptibles d'orienter des stratégies efficaces de consolidation de la paix.

En outre, j'invite instamment les États Membres à aller au-delà des expressions de solidarité et à fournir l'appui financier et technique nécessaire pour inscrire dans la durée les progrès de la Somalie. Il s'agit notamment d'allouer des ressources aux fonctions de consolidation de la paix et de veiller à ce que les mandats relatifs à la paix, à la sécurité et aux droits humains soient bien dotés en ressources et exécutés de manière efficace. Une collaboration étroite avec les organisations de la société civile est primordiale à cet égard, afin que la consolidation de la paix soit inclusive, menée localement et conforme aux besoins des communautés somaliennes.

La Présidente : Je remercie M^{me} Elman de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés d'aujourd'hui le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie, M. Swan ; le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. Souef ; et M^{me} Elman. Je souhaite également la bienvenue dans cette salle à S. E. M. Ahmed Moallim Fiqi, Ministre somalien des affaires étrangères.

Je formulerai quatre observations au nom du Royaume-Uni.

Premièrement, nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles des 37 civils tués dans l'horrible attaque des Chabab sur la plage du Lido, à Mogadiscio, le 2 août, ainsi qu'aux familles de tous les autres civils tués en Somalie au cours des derniers mois. Nous saluons les efforts constants du Gouvernement fédéral somalien pour lutter contre les Chabab.

Deuxièmement, nous remercions la Somalie et l'ONU de leurs consultations sur l'avenir du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). À l'approche de la période de transition de deux ans de la MANUSOM, le Royaume-Uni travaille avec les parties prenantes pour garantir un retrait progressif, responsable et durable de la Mission, notamment le transfert graduel et échelonné des tâches de la Mission au Gouvernement fédéral somalien, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres parties prenantes concernées. Il est indispensable que pendant la période de transition, la Mission dispose des ressources et des capacités nécessaires pour continuer à agir concrètement dans les domaines essentiels aux besoins de la Somalie. Nous remercions le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général de continuer à s'acquitter de ses responsabilités de manière constructive. Alors que nous entrons dans la période de transition, le rôle du Représentant spécial par intérim du Secrétaire général reste déterminant. Nous nous réjouissons également à la perspective de travailler en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil ce mois-ci sur le mandat de la mission de transition.

Troisièmement, nous prenons note des prochaines élections dans les États membres de la fédération. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties prenantes pour qu'elles œuvrent ensemble au règlement des divergences sur les modalités et les calendriers électoraux, et nous suivrons de près les résultats de la réunion du Conseil consultatif national tenue cette semaine. Je souscris aux observations de M^{me} Elman sur l'importance d'une approche associant la société civile, les femmes et les jeunes aux processus politiques et de consolidation de la paix en Somalie.

Quatrièmement, nous nous félicitons des progrès qui continuent d'être réalisés dans la planification de la mission dirigée par l'Union africaine qui succédera à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Nous soulignons qu'il importe que l'ONU et l'Union africaine se consultent largement, conformément à la résolution 2748 (2024), afin de s'assurer que la conception générale de la mission et les options de financement soient viables et réalisables. Nous attendons avec intérêt

le compte rendu intermédiaire de la semaine prochaine et le rapport détaillé du 15 novembre.

Enfin, je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Somalie et à tous les nouveaux membres qui commenceront à observer les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous avons hâte de travailler en étroite collaboration avec la Somalie à partir de janvier sur toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les Ambassadeurs Swan et Souef de leurs exposés, ainsi que M^{me} Ilwad Elman du courage dont elle fait preuve et de l'éclairage qu'elle nous a apporté aujourd'hui. Je salue également la participation du Ministre somalien des affaires étrangères, M. Fiqi, à la présente séance. Il nous tarde de travailler en étroite collaboration avec lui et avec tous les nouveaux membres du Conseil.

Nous félicitons les dirigeants de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et saluons l'appui apporté par la Mission à la Somalie. Les États-Unis remercient l'équipe technique conjointe d'avoir examiné les modalités et le calendrier pour le transfert des responsabilités de la MANUSOM. Nous examinons actuellement la proposition du Gouvernement fédéral somalien et attendons avec intérêt la poursuite des discussions dans les semaines à venir.

Le rôle de la MANUSOM doit refléter les progrès accomplis par la Somalie, et nous sommes favorables à une mise à jour de certains éléments du mandat, le cas échéant. Dans le même temps, la consolidation de la paix, les réformes, la réconciliation politique et le renforcement de l'état de droit restent des domaines cruciaux dans lesquels des efforts supplémentaires doivent être consentis. Une mission politique spéciale chargée d'appuyer les efforts menés par les Somaliens est nécessaire pour progresser sur ces fronts dans un contexte marqué par l'insécurité, une dynamique régionale tendue et une situation humanitaire désastreuse.

Il est urgent de parvenir à un accord sur une force qui sera déployée après le retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Nous nous félicitons du consensus international en faveur de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, la mission qui succédera à l'ATMIS, et nous exhortons les parties prenantes à achever la planification de la transition nécessaire dans les meilleurs délais. La communauté internationale doit continuer de se concentrer sur cette transition, qui est cruciale pour notre sécurité

commune. Nous avons conscience que certains ont plaidé pour que le cadre de la résolution 2719 (2023) soit appliqué à la nouvelle Mission de l'Union africaine. Ce n'est ni le moment ni l'endroit pour appliquer la résolution 2719 (2023). Nous devons nous coordonner étroitement pour veiller à ce que les mécanismes requis soient bien en place afin de garantir le succès d'une future mission relevant de la résolution 2719 (2023). Nous pensons, et de nombreux partenaires partagent cet avis, que nous devons éviter d'appliquer le cadre de manière prématurée, ce qui nuirait à sa crédibilité. C'est en l'appliquant de manière efficace que l'on pourra maintenir, sur le long terme, la confiance et le soutien de la communauté internationale à l'égard de cet outil.

Nous sommes vivement préoccupés par la montée des tensions entre l'Éthiopie et la Somalie, ainsi que par leurs répercussions négatives sur les intérêts communs en matière de sécurité. Les États-Unis se joignent à l'Union africaine et à d'autres partenaires internationaux pour réaffirmer leur attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Somalie et pour rejeter tout effort qui viserait à y porter atteinte. Nous appuyons les efforts de médiation de la Türkiye et appelons au dialogue pour désamorcer les tensions. Les tensions régionales ne doivent pas détourner la Somalie des enjeux cruciaux liés à l'édification de l'État ni des efforts visant à affaiblir les Chabab. De même, les tensions régionales ne peuvent interférer avec la planification et le déploiement d'une mission pour l'après-ATMIS. Nous ne pouvons pas prendre le risque que de dangereuses lacunes en matière de sécurité émergent, ce qui pourrait aggraver la situation humanitaire, ni que des dépenses supplémentaires soient nécessaires en raison d'un remaniement des pays fournisseurs de contingents. La lutte contre les menaces qui pèsent sur la Somalie passe notamment par une coopération étroite entre le Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts créé en vertu de la résolution 2713 (2023). Nous exhortons les autorités somaliennes à garantir l'accès au Groupe d'experts afin qu'il puisse poursuivre son important travail.

Enfin, nous attendons avec intérêt de pouvoir discuter prochainement avec les États Membres du renouvellement du mandat du Groupe d'experts et de l'examen des mesures de sanctions pertinentes.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, et du Guyana.

Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2024/698) et du compte rendu de l'exécution des mandats de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Nous remercions le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie, M. James Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Mohamed El-Amine Souef, de leurs exposés éclairants, et nous remercions M^{me} Ilwad Elman de sa contribution. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance de S. E. M. Ahmed Moallim Fiqi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie. Nous nous réjouissons également à la perspective de voir la Somalie rejoindre le groupe composé des trois membres africains du Conseil de sécurité et du Guyana en janvier 2025.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de la collaboration et du dialogue constructifs établis entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ONU, par l'intermédiaire du comité technique conjoint, pour traiter la demande de la Somalie de transférer les responsabilités d'une mission politique spéciale à l'équipe de pays des Nations Unies. Nous avons pris acte de la proposition du Gouvernement somalien d'échelonner la transition sur une période de deux ans, sur la base des discussions du comité technique conjoint. Nous nous réjouissons à la perspective de discuter avec les autres membres du Conseil de l'avenir de la MANUSOM, en tenant compte de cette proposition.

Sur le plan politique, nous nous félicitons des progrès accomplis sur la voie de la démocratisation de la Somalie, et notamment de l'engagement pris par le Gouvernement fédéral somalien d'adopter des mesures relatives au processus de révision constitutionnelle, qui est au cœur du processus d'édification de l'État. Le passage à un modèle de droit de vote universel, fondé sur le principe « une personne, une voix », souligne la détermination des autorités somaliennes à renforcer la participation démocratique, en particulier celle des femmes et des jeunes. Nous encourageons en outre les autorités somaliennes à accorder la priorité au quota minimum de 30 % concernant la représentation des femmes dans les postes pourvus par voie d'élection et les postes de haut niveau au sein du Gouvernement. Nous encourageons les parties prenantes et les acteurs concernés à mener à bien, ensemble, la révision de la Constitution provisoire dans le cadre d'une approche consensuelle, en consultation et en collaboration avec les parties prenantes concernées.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana encouragent également le Gouvernement fédéral somalien à donner la priorité à la coopération avec les autorités des États dans le cadre du renforcement du système fédéral. À cet égard, nous prenons note des signes positifs de rapprochement manifestés par les autorités du Puntland en vue d'un dialogue direct avec le Gouvernement fédéral sur un certain nombre de questions importantes. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent en outre des efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien pour promouvoir l'inclusion dans les structures de gouvernance à la suite de l'adoption de la loi nationale sur le handicap. Ils attendent avec intérêt l'adoption de ce texte par la Chambre haute.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, les trois membres africains du Conseil et le Guyana félicitent le Gouvernement fédéral somalien d'avoir consolidé les acquis en matière de sécurité obtenus par les forces de sécurité somaliennes, grâce à son offensive menée contre les Chabab avec l'appui de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Nous appelons à la poursuite des efforts pour éliminer définitivement les capacités du groupe et déjouer les attaques opportunistes qu'il continue de mener. Malgré les progrès réalisés, les Chabab restent une menace immédiate. Le groupe maintient sa capacité à mener des attaques meurtrières, qui mettent en danger la vie de Somaliennes et Somaliens. Nous souhaitons rendre hommage aux forces de sécurité somaliennes et aux membres du personnel de l'ATMIS qui, au prix de lourds sacrifices, protègent le peuple somalien de la menace terroriste posée par les Chabab. Nous nous félicitons de la collaboration établie entre l'Union africaine, le Gouvernement fédéral somalien, l'ATMIS et le BANUS en ce qui concerne la transition de l'ATMIS, tout en notant les progrès réalisés dans le transfert des responsabilités en matière de sécurité des bases opérationnelles avancées aux forces de sécurité somaliennes.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de l'adoption par l'Union africaine du concept des opérations de la nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, et attendent avec intérêt la mise à jour du Secrétaire général, la semaine prochaine, sur l'avancement des travaux relatifs à la conception générale de la Mission, y compris les options de financement, conformément à la résolution 2748 (2024). Concernant ce dernier point, nous soulignons qu'il est important que la nouvelle Mission bénéficie d'un financement prévisible et durable, et encourageons toutes les parties prenantes à s'engager à consolider les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de paix en

Somalie, y compris en apportant un appui concret à la nouvelle Mission.

S'agissant de la situation économique, les trois membres africains du Conseil et le Guyana félicitent le Gouvernement fédéral somalien de ses 10 années de réalisations majeures, notamment en matière de mobilisation des recettes nationales, de gestion des finances publiques et de bonne gouvernance. L'approbation du projet de loi sur l'impôt sur le revenu mérite également d'être saluée. Nous soulignons que le renforcement des conditions de sécurité est indispensable pour préserver et consolider ces acquis.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par la situation humanitaire en Somalie, qui reste grave en raison des chocs climatiques récurrents et croissants, des conflits et des épidémies. Ces conditions causent une pénurie d'eau, font baisser les rendements agricoles, entraînent des déplacements de population et la prolifération de maladies. Nous sommes aussi préoccupés par le nombre de personnes déplacées et l'état de l'insécurité alimentaire. À cet égard, nous demandons aux partenaires de développement et aux autres partenaires d'accroître le financement du plan d'aide humanitaire, qui n'est financé qu'à hauteur de 37,1 % à l'heure actuelle.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana souhaitent exprimer leur gratitude à l'Union africaine, à la MANUSOM, au BANUS, à l'Union européenne et à tous les partenaires régionaux et internationaux pour les efforts concertés qu'ils déploient en vue d'accompagner la Somalie sur la voie de la consolidation de la paix.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Swan, le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. Souef, et M^{me} Elman. Je souhaite également la bienvenue dans la salle au Ministre somalien des affaires étrangères.

Malte se félicite des discussions actuellement menées avec le Gouvernement fédéral somalien concernant la transition de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Elles englobent notamment les efforts déployés récemment en vue d'assurer un transfert sans heurt des responsabilités. Nous apprécions le travail de la MANUSOM, en particulier le soutien technique, financier et logistique qu'elle fournit à la réconciliation. Les accords de collaboration conclus avec l'État de Galmudug concernant les terres contestées,

le renforcement des capacités et la formation sur l'état de droit et la lutte contre l'extrémisme violent sont des outils indispensables pour la transition.

L'assistance fournie par la MANUSOM a également joué un rôle déterminant dans l'élaboration du cadre juridique électoral. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, établir un cadre électoral inclusif et applicable est essentiel. Il faut continuer de protéger les droits politiques des femmes et de garantir un quota minimum de 30 % de femmes pour les postes nominatifs et électifs. Malte affirme l'importance de la participation des femmes aux processus politiques en Somalie. Et comme nous l'a dit aujourd'hui M^{me} Elman, leur participation est indispensable à une paix durable en Somalie. Nous appuyons les efforts déployés récemment pour parachever le projet de loi sur les mutilations génitales féminines et saluons le processus de consultation inclusif mené par le Ministère des femmes et du développement des droits humains avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population. En revanche, nous sommes vivement préoccupés par le trafic de jeunes filles destinées à être mariées de force à des membres des Chabab et par d'autres cas de violences sexuelles liées au conflit. Nous sommes également alarmés par la poursuite des expulsions forcées de personnes déplacées. Nous saluons tous les efforts déployés pour mettre fin aux violences sexuelles liées au conflit, améliorer l'aide aux personnes rescapées et renforcer les cadres juridiques, politiques et institutionnels pertinents. Nous devons mettre fin à l'impunité et reconnaître les besoins et les droits des personnes rescapées.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les besoins des enfants face aux violations alarmantes dont nous sommes témoins. Malte exhorte les autorités somaliennes et leurs partenaires internationaux à donner la priorité à la protection de l'enfance pendant la phase de transition. Le 17 août, quatre jeunes adultes ont été exécutés à Gaalkacyo, dans le Puntland, à la suite de leur condamnation emportant peine de mort pour des crimes commis alors qu'ils avaient moins de 18 ans et qu'ils étaient associés aux Chabab. Cela est extrêmement préoccupant. La Commission de vérification de l'âge pour le Puntland a recommandé de ne pas imposer la peine de mort, et l'ONU collabore activement avec les autorités du Puntland, demandant que tous les jeunes adultes arrêtés pour leur association avec des groupes armés alors qu'ils étaient mineurs bénéficient d'une procédure régulière. Dans cette optique, Malte plaide pour un moratoire sur ces exécutions.

L'utilisation répétée d'engins explosifs improvisés par les Chabab demeure également une menace importante pour la sécurité en Somalie. L'attaque contre la plage du Lido et l'intensification des attaques commises par le groupe au cours des derniers mois, qui s'est traduite par une augmentation de 367 % du nombre de victimes civiles, exigent notre attention urgente.

Au niveau régional, nous saisissons cette occasion pour saluer les récents pourparlers entre l'Éthiopie et la Somalie, facilités par la Türkiye. Nous encourageons la poursuite du dialogue entre ces États voisins dans le cadre des actions menées pour promouvoir la paix et la sécurité régionales.

La Somalie est également confrontée aux effets des changements climatiques, qui sont peut-être parmi les plus dévastateurs au monde et qui aggravent plus encore les problèmes de sécurité et la situation humanitaire du pays. Nous nous félicitons des efforts déployés récemment par le Fonds vert pour le climat et de son annonce de contribution de 100 millions de dollars à des plans d'adaptation locaux au climat. Malte continue d'insister sur la nécessité d'intégrer la résilience climatique aux efforts de planification de la sécurité, prenant en considération le lien entre les défis environnementaux et l'instabilité régionale.

En tant qu'État membre de l'Union européenne, Malte réaffirme le partenariat solide entre cette dernière et la Somalie, qui vise à aider le pays à s'approprier pleinement la responsabilité de sa sécurité. Depuis 2019, l'Union européenne a fourni cinq programmes de soutien à l'Armée nationale somalienne, pour un montant total de 110 millions d'euros. Elle poursuivra également sa collaboration en apportant un appui financier à la nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie, aux côtés de tous les partenaires de la Somalie en matière de sécurité, conformément au principe du partage des charges.

Pour terminer, continuons d'œuvrer collectivement à cette prochaine phase.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie, M. Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. El-Amine Souef. Je remercie tout particulièrement M^{me} Elman de son témoignage et je salue la participation du Ministre des affaires étrangères, M. Fiqi, à la présente séance.

Les exposés que nous avons entendus aujourd'hui interviennent à un moment crucial pour l'avenir de

l'action de l'ONU en Somalie. Dans ce contexte, je ferai trois observations.

Premièrement, je voudrais exprimer l'appui constant de la Slovénie à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). La MANUSOM reste un important facteur de stabilisation pour l'édification de l'État en Somalie. Nous saluons en particulier la Mission pour l'assistance technique qu'elle a apportée au cours du processus de révision constitutionnelle et de l'élaboration du cadre juridique électoral, qui permettra la tenue d'élections pacifiques, inclusives, transparentes et crédibles. Dans cette optique, nous nous associons aux parlementaires somaliennes et aux autres dirigeantes et militantes pour réclamer un quota minimum de 30 % de femmes pour les postes nominatifs et électifs dans les institutions publiques.

Nous nous félicitons du dialogue constructif entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ONU en ce qui concerne le transfert progressif des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies, qui devrait garantir que la MANUSOM joue un rôle actif même pendant la période de transition. Nous prenons note de la proposition présentée par le Gouvernement fédéral somalien le 28 août. Ce dernier doit continuer de travailler avec l'ONU à l'élaboration d'un plan et d'un calendrier de transition détaillés qui seront présentés aux membres du Conseil avant le renouvellement du mandat de la MANUSOM.

Deuxièmement, la Slovénie exprime sa plus grande inquiétude concernant la nette augmentation du nombre de victimes civiles et de personnes déplacées en raison des attaques menées par les Chabab. Les femmes et les enfants continuent d'être touchés de manière disproportionnée. Les attaques horribles menées contre des civils, comme celle à la plage du Lido, sont répréhensibles. Nous les condamnons avec la plus grande fermeté et présentons toutes nos condoléances aux familles touchées. La violence compromet la fragile situation humanitaire en provoquant des déplacements et en posant de nouveaux risques pour les groupes vulnérables. Nous rendons également hommage aux sacrifices consentis par les membres des forces de sécurité somaliennes et de l'ATMIS. La lutte contre les activités des Chabab exige une approche globale continue et coordonnée, qui s'attaque aux conditions sous-jacentes permettant au groupe terroriste d'opérer. La menace terroriste étant une préoccupation régionale, la réponse doit également être régionale.

Nous restons préoccupés par les tensions persistantes entre la Somalie et l'Éthiopie. Nous exhortons les deux pays à désamorcer la situation et à s'abstenir de tout acte unilatéral susceptible d'avoir des répercussions négatives sur leurs relations de bon voisinage. Seuls la diplomatie et un dialogue constructif peuvent mener à un règlement durable des différends. Nous encourageons également les deux pays à prendre part à toutes les initiatives de médiation, y compris celles entreprises par l'Union africaine et la Türkiye, afin de trouver des solutions pacifiques dans des conditions mutuellement acceptables et conformément au droit international.

Nous prenons également note de l'adoption par l'Union africaine du concept des opérations pour la mission qui succédera à l'ATMIS. Il s'agit d'une étape positive pour éviter qu'un vide sécuritaire n'apparaisse après le retrait définitif de l'ATMIS dans trois mois. L'ONU, l'Union africaine, la Somalie et tous les partenaires de la Somalie en matière de sécurité doivent collaborer en temps utile et de manière constructive afin de préparer la conception générale de la mission conformément au calendrier fixé dans la résolution 2748 (2024).

Enfin, l'incidence négative des chocs climatiques sur la population somalienne est une préoccupation constante. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents. Cette semaine, le Centre de prévisions et d'applications climatologiques a lancé un avertissement concernant des précipitations exceptionnellement fortes dans le nord de la Somalie, qui devraient toucher plus de 250 000 personnes. La préparation de plans d'adaptation locaux au climat dans tous les États membres de la fédération, avec l'appui du Fonds vert pour le climat, et les initiatives climatiques intelligentes du Programme alimentaire mondial sont des mesures bienvenues pour renforcer la résilience face aux chocs climatiques.

Si nous nous félicitons de la diminution du nombre de personnes dans le besoin, des millions de personnes sont toujours confrontées à une crise de l'eau et à l'insécurité alimentaire. Nous saluons l'approche anticipative adoptée par les organismes humanitaires, y compris le Programme alimentaire mondial. Cette année, par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial, la Slovénie a affecté 280 000 euros à la lutte contre l'insécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique. Nous invitons également les autres donateurs à continuer d'appuyer l'action humanitaire sur le terrain.

Les trois prochains mois seront parmi les plus importants pour l'avenir de la Somalie. La Slovénie est prête à se mobiliser pour continuer d'accompagner le pays.

M. Dharmadhikari (France) : Je remercie M. Swan, S. E. M. El-Amine Souef, ainsi que M^{me} Elman pour leurs interventions. Je salue également la présence parmi nous aujourd'hui de M. Ahmed Moallim Fiqi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie.

Je tiens tout d'abord à exprimer toutes mes condoléances au Gouvernement somalien et à son peuple suite aux dernières attaques perpétrées par les Chabab, en particulier celle du 2 août dernier sur la plage du Lido à Mogadiscio, qui a fait de nombreuses victimes civiles. Cela nous rappelle la persistance de la menace des Chabab à laquelle la Somalie continue de faire face. Je salue la mobilisation du Président somalien pour y répondre et l'assure de notre plein soutien, alors que le pays s'engage dans une importante évolution de son soutien extérieur.

S'agissant de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) tout d'abord, la France a pris note du plan de transition proposé par les autorités somaliennes, en vue d'un retrait progressif de la mission politique spéciale au cours des deux prochaines années. La France se tient prête à accompagner cette transition, afin qu'elle se déroule de manière concertée avec l'Organisation des Nations Unies. Les missions de la MANUSOM devront être transférées aux équipes de pays ou aux autorités somaliennes sans que cela ne porte préjudice aux populations. La France est favorable à ce que le Conseil ajuste en conséquence le rythme de ses séances sur la Somalie.

S'agissant de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) ensuite, la France s'inquiète du calendrier contraint en vue de la définition de la mission qui remplacera l'ATMIS à compter du 1^{er} janvier 2025. Les défis en Somalie doivent nous appeler à la plus grande vigilance afin que ces préparatifs n'accusent pas de retard, au risque de créer un vide sécuritaire. La France étudiera avec attention le rapport, préparé par l'ONU, l'Union africaine et la Somalie d'ici au 15 novembre prochain, sur les contours possibles de cette future mission et sa stratégie de sortie, l'implication prévue de ses donateurs en son sein, son budget, son financement, ainsi que le soutien logistique qui lui sera fourni par l'ONU. Elle se tient prête à participer à ces discussions, en vue de définir le modèle adéquat.

La France demeure convaincue que seule une réponse conjointe et coordonnée de l'ensemble des partenaires de la Somalie permettra de soutenir avec efficacité les efforts de Mogadiscio pour endiguer la menace terroriste dans le respect du droit international. La société

civile, et en particulier les femmes, doivent y jouer un rôle essentiel. Avec l'Union européenne, partenaire clef de la Somalie, nous sommes mobilisés de longue date pour appuyer la future mission de manière équilibrée et durable. Nous appelons tous les partenaires de la Somalie à participer à cet effort.

La stabilité de la Somalie, essentielle à la paix et à la sécurité dans la Corne de l'Afrique, nécessite un dialogue constant et apaisé avec l'ensemble des forces politiques somaliennes et les partenaires de la région dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale somalienne. Nous saluons à cet égard l'entrée prochaine de la Somalie au sein du Conseil et nous nous réjouissons de poursuivre notre engagement avec elle dans ce cadre.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie, M. Ahmed Moallim Fiqi, et nous remercions le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. James Swan, le Chef de la mission africaine de maintien de la paix dans ce pays, M. Mohamed El-Amine Souef, et M^{me} Ilwad Elman de leurs exposés et déclarations.

Nous suivons de très près l'évolution de la situation dans ce pays ami qu'est la République fédérale de Somalie. Nous appuyons les efforts déployés par Mogadiscio pour stabiliser la situation dans le pays et saluons le rôle constructif joué par le Conseil consultatif national pour favoriser la coopération entre les dirigeants centraux et les États membres de la fédération. Nous nous félicitons de constater que, dans le cadre des travaux de cette entité, des accords importants ont été conclus en matière de coopération pour la mise en œuvre des principales priorités nationales. Il s'agit notamment de la préparation d'un plan visant à transférer la responsabilité de la sécurité du pays de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie à l'Armée nationale somalienne, de l'établissement d'une commission indépendante chargée de rédiger une constitution fédérale et de l'amélioration du système électoral. Nous espérons que tous les participants au processus politique continueront d'œuvrer à la mise en place d'un modèle durable de structure fédérale et à la normalisation de la situation dans le pays.

Nous avons pris note du plan de Mogadiscio, qui a été distribué au Conseil de sécurité, pour le transfert progressif des fonctions de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) aux organes fédéraux et à l'équipe de pays des Nations Unies. Nous pensons que c'est le Gouvernement de la République

fédérale de Somalie qui doit avoir le dernier mot s'agissant de définir les paramètres des activités de la mission politique spéciale au cours de la période convenue de deux ans. Nous espérons que la délégation britannique qui assure la fonction de rédacteur sur ce dossier prendra en compte la position de la partie somalienne sur cette question.

La fin de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et le déploiement de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) ouvrent un nouveau chapitre de l'histoire des efforts panafricains visant à redresser la situation en Somalie. Nous apprécions vivement le travail inlassable accompli par l'Union africaine à cet égard. L'essentiel maintenant est d'arrêter les derniers détails, dans les quelques mois qui restent, d'un accord entre la Somalie, l'Union africaine et l'ONU concernant tous les paramètres d'une présence continue des forces africaines de maintien de la paix dans le cadre de l'AUSSOM, y compris, bien sûr, ses aspects financiers. Nous sommes d'avis que tous les outils à notre disposition doivent être activés à cette fin.

Nous considérons que la présence des forces africaines de maintien de la paix en Somalie est l'un des facteurs les plus importants pour endiguer les menaces terroristes et les activités extrémistes et autres activités illégales ; elle constitue également le gage d'un renforcement constant du statut d'État de la République fédérale de Somalie. Pour nous, l'objectif le plus important dans le domaine de la sécurité est aujourd'hui de renforcer l'efficacité des services de détection et de répression afin qu'à l'issue du mandat de l'AUSSOM, ils soient en mesure d'assurer de manière indépendante la protection des civils et des infrastructures civiles sur l'ensemble du territoire du pays.

Nous restons très préoccupés par les capacités des Chabab. Ce groupe terroriste continue de mener des attaques à grande échelle contre des installations de l'État, des unités de l'Armée nationale somalienne, des civils et des membres du personnel d'organisations internationales. Nous condamnons fermement les attaques terroristes perpétrées le 28 septembre à Mogadiscio et dans l'État du Moyen-Chébéli, qui ont fait six morts et 10 blessés.

Les prochains mois seront d'une importance décisive pour faire face à la situation actuelle dans la Corne de l'Afrique, où l'on peut observer des tendances inquiétantes. La stabilisation de la situation dans cette région est un dénominateur commun pour tous les pays de la région, dont les positions divergent aujourd'hui pour une

raison ou une autre. Dans ces conditions, il est particulièrement important de veiller à une action coordonnée entre la présence des Nations Unies et celle de l'Union africaine dans le pays. Nous appuyons les efforts de médiation visant à trouver des solutions mutuellement acceptables entre les pays de la sous-région. Nous espérons qu'ils agiront avec sagesse et veilleront à ce que les intérêts de chacun soient pris en compte.

Pour terminer, je réaffirme notre soutien à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Somalie et appelons de nos vœux une coopération étroite avec la délégation du pays au cours des deux prochaines années, lorsque la Somalie siègera au Conseil de sécurité.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Swan, le Représentant spécial de l'Union africaine, M. Souef, et M^{me} Elman de leurs exposés instructifs. Je me félicite également de la participation à la séance d'aujourd'hui de S. E. l'Ambassadeur Ahmed Moallim Fiqi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec la Somalie en tant que nouveau membre du Conseil.

Les trois mois à venir seront déterminants pour la Somalie dans son processus d'édification de l'État, des décisions clefs étant attendues du Conseil concernant la transition de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), le renouvellement des sanctions contre les Chabab et la mise en place d'une mission succédant à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). À cet égard, je voudrais souligner quatre points essentiels.

Premièrement, nous prenons acte de l'évolution de la situation politique et sommes encouragés par la volonté du Gouvernement fédéral somalien de mener à bien ces processus. Nous nous félicitons également de la tenue d'une réunion de haut niveau du Conseil consultatif national le 2 octobre. Il sera essentiel de poursuivre le processus de révision constitutionnelle et d'organiser des élections suivant le principe « une personne, une voix » en adoptant la législation nécessaire et en élaborant une stratégie à long terme. Il est également crucial que le Gouvernement fédéral somalien et le Puntland engagent un dialogue en vue d'assurer l'inclusivité des processus constitutionnel et électoral. Pour favoriser un large consensus, il faudra garantir aux femmes et aux jeunes une participation pleine, égale, véritable et sûre. La protection des droits humains fondamentaux, de l'espace civique, des droits

de la défense et des droits des journalistes doit également être garantie par les autorités somaliennes.

Deuxièmement, la lutte contre la menace terroriste alarmante qui pèse actuellement sur la paix et la sécurité en Somalie doit se poursuivre afin d'éviter un vide sécuritaire. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par la persistance des tensions régionales dans la Corne de l'Afrique, qui compliquent les discussions sur la mission qui succédera à l'ATMIS. Nous saluons les efforts déployés par la Türkiye pour apaiser la situation et appelons à la poursuite du dialogue diplomatique. La communauté internationale doit également s'attacher collectivement à mettre en place une mission post-ATMIS efficace et financièrement viable, dirigée par l'Union africaine et autorisée par le Conseil de sécurité. Il s'agit là d'un élément essentiel pour préserver les progrès en matière de sécurité réalisés à ce jour par l'ATMIS et les forces somaliennes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et pour éviter un vide sécuritaire après le retrait de l'ATMIS. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général, suite à la récente visite conjointe de l'Union africaine et de l'ONU à Mogadiscio, sur la conception générale de la mission proposée pour lui succéder, comme il est demandé dans la résolution 2748 (2024).

Troisièmement, la situation humanitaire catastrophique, exacerbée par les changements climatiques, exige une action urgente. Près de 4 millions de personnes sont déplacées en Somalie, dont 80 % sont des femmes et des enfants qui sont exposés à de graves risques de violence fondée sur le genre, d'exploitation sexuelle et d'expulsion forcée. En réponse, la Corée versera cette année 2 millions de dollars pour venir en aide aux femmes et aux enfants déplacés.

Enfin, nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2024/698) et de la proposition du Gouvernement fédéral somalien sur la transition de la MANUSOM. La transition proposée, d'une durée de deux ans, ne laisse que peu de temps pour un transfert graduel des responsabilités et l'appui aux élections prévues en mai 2026. La MANUSOM est un bras politique essentiel du soutien global de la communauté internationale à la Somalie. Nous pensons que certains éléments de son mandat actuel peuvent être utiles pour faciliter le dialogue et la réconciliation afin de résoudre les conflits intra-claniques. La Corée est prête à œuvrer de manière constructive avec les membres du Conseil pour que la transition de la MANUSOM se déroule sans heurts et de manière ordonnée.

Pour terminer, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la MANUSOM, au Bureau d'appui des Nations

Unies en Somalie, à l'ATMIS et aux principales organisations régionales, afin d'assurer une transition réussie en Somalie.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial par intérim James Swan, le Représentant spécial Mohamed El-Amine Souef et M^{me} Ilwad Elman de leurs exposés éclairants. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ahmed Moallim Fiqi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie.

Malgré les efforts incessants déployés aux niveaux national et international pour les contrer, les Chabab maintiennent une présence importante et demeurent une menace redoutable pour la sécurité humaine de la population somalienne et celles de la région. Le Japon rend hommage à l'ensemble du personnel de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et aux forces de sécurité somaliennes pour leur sacrifice en faveur de la paix et de la sécurité.

Les récents attentats perpétrés dans les grandes villes, notamment à Mogadiscio, montrent que les Chabab peuvent encore lancer des attaques asymétriques de grande envergure contre diverses cibles. Cela nous rappelle également que l'endigement de la menace qu'ils représentent est un processus ardu et de longue haleine. Nous devons conserver une perspective à long terme et une approche globale fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Cela est d'autant plus nécessaire pendant la période de transition critique de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et de l'ATMIS.

De ce point de vue, la proposition du Gouvernement fédéral somalien du mois dernier présentait une période de transition raisonnable de deux ans entre la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies, avec un transfert progressif des responsabilités aux institutions somaliennes. Comme il est mentionné à juste titre dans la proposition, l'une des priorités de la transition doit être de renforcer les capacités et les institutions, dans le cadre d'une réforme de la gouvernance menée et prise en charge par les Somaliens. Nous ne devons pas perdre les acquis et le savoir-faire acquis de haute lutte, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, afin de garantir une transition graduelle, responsable et durable.

L'une des principales fonctions de la MANUSOM dans le cadre de l'édification de l'État somalien consiste à

offrir ses bons offices pour établir des relations de coopération entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération. Les divisions résultant de divers facteurs, y compris la dynamique des clans, pourraient créer un vide exploité par les Chabab, à un moment où la solidarité en Somalie est plus nécessaire que jamais. Nous saluons le rôle de chef de file joué le Gouvernement fédéral somalien dans sa conduite du Conseil consultatif national, employant une approche fondée sur le consensus pour les programmes nationaux essentiels. La MANUSOM doit continuer à travailler pour prévenir les divisions et forger l'unité entre les parties prenantes en étant un promoteur actif des mesures de confiance, même pendant sa transition.

Nous nous félicitons des délibérations en cours, menées par la région, sur la configuration de sécurité post-ATMIS, avec une mission dirigée par l'Union africaine, et nous attendons avec intérêt de recevoir des informations actualisées la semaine prochaine. Quelle que soit cette configuration, la coopération régionale, en particulier le soutien des pays voisins qui fournissent des contingents à l'ATMIS, est essentielle au succès de la transition sécuritaire en Somalie. Les tensions régionales ne doivent pas laisser de marge de manœuvre aux Chabab. Tout conflit régional doit être traité par le biais d'un dialogue constructif, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Japon reste déterminé à contribuer, avec tous ses partenaires, à l'effort collectif visant à promouvoir une paix et une stabilité durables en Somalie et dans la région.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ahmed Moallim Fiqi, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie, à la séance d'aujourd'hui. Je remercie le Représentant spécial par intérim Swan et le Représentant spécial Souef de leurs exposés. J'ai également écouté la déclaration de M^{me} Elman.

Ces dernières années, la Somalie a réalisé d'importants progrès en matière de reconstruction nationale, de paix et de sécurité. Tant les missions des Nations Unies que celles de l'Union africaine sont entrées dans une période de transition critique. À ce stade important, la communauté internationale ne peut relâcher son soutien et son assistance.

Je voudrais souligner les trois points suivants à cet égard.

Premièrement, la stabilité politique doit être préservée de manière générale. Le Gouvernement fédéral

somalien a récemment poursuivi ses échanges avec les gouvernements des États membres de la fédération et est parvenu à un consensus important sur la Constitution, les élections et les partis politiques. Cela mérite d'être salué. Nous attendons de toutes les parties somaliennes qu'elles continuent sur leur lancée, renforcent le dialogue et l'unité, et restent attachées à un règlement des différends par le dialogue. La Chine a toujours appuyé les efforts du Gouvernement fédéral somalien pour préserver l'unité nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. La communauté internationale doit aider la Somalie à rechercher un modèle de développement adapté à ses conditions nationales et lui fournir des garanties pour lui permettre de s'engager sur la voie d'un développement stable et à long terme.

Deuxièmement, nous devons renforcer les bases de la transition en matière de sécurité. Le rapport du Secrétaire général (S/2024/698) fait état d'une augmentation récente des attaques contre les civils et d'une hausse du nombre de victimes civiles en Somalie, ce qui montre que le terrorisme constitue toujours une menace majeure pour la sécurité. La Chine est pleinement consciente des efforts déployés par la Somalie pour lutter contre le terrorisme et appelle la communauté internationale à soutenir davantage le renforcement de ses capacités en matière de sécurité.

Au cours de la phase suivante, la mission de transition de l'Union africaine en Somalie sera transformée en une nouvelle mission de l'Union africaine. Nous espérons que la Somalie, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs resserreront leur communication et leur coordination afin de parvenir à un consensus sur les nouvelles modalités de la mission et d'assurer l'avancement des travaux correspondants. Le sous-financement est un obstacle important à l'accomplissement du mandat de la mission de l'Union africaine. La Chine appelle l'Union européenne et les autres donateurs traditionnels à maintenir leur financement pour la nouvelle mission et à continuer de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la Somalie. Le Conseil doit répondre à l'initiative de l'Union africaine et examiner de près diverses options efficaces pour apporter un soutien financier durable et prévisible à la nouvelle mission.

Troisièmement, la transition de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) doit s'effectuer de manière ordonnée. Au fil des ans, la transition politique en Somalie a continué d'avancer et la gouvernance du pays a continué de s'améliorer. La MANUSOM a accompli un travail considérable à cette

fin. Le Gouvernement somalien a demandé à plusieurs reprises que la MANUSOM devienne une équipe de pays des Nations Unies et a récemment présenté au Conseil de sécurité une proposition de transition sur deux ans. Le Conseil doit s'en inspirer pour adapter et rationaliser le mandat de la MANUSOM en fonction des priorités de développement nationales de la Somalie, en vue d'assurer une transition harmonieuse et ordonnée.

La Chine soutient le processus de paix et de développement en Somalie, ainsi que le renforcement des capacités de la Somalie en matière de développement autonome, de lutte contre le terrorisme et de stabilisation. Nous continuerons de soutenir les opérations internationales de maintien de la paix en Somalie. Lors du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine qui s'est tenu le mois dernier, la Chine a annoncé la mise en œuvre de mesures en faveur du déminage de l'Afrique. Récemment, la première série de projets a été lancée en Somalie afin de renforcer ses capacités en matière de détection des mines et de sensibilisation aux dangers des mines. Nous sommes disposés à collaborer avec le reste de la communauté internationale pour continuer de contribuer à l'instauration d'une paix et d'un développement durables en Somalie.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M. James Swan, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie ; M. Mohamed El-Amine Souef, Chef de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie ; et M^{me} Ilwad Elman, représentante de la société civile, des informations qu'ils nous ont fournies. Je salue également la présence dans cette salle du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République fédérale de Somalie, M. Ahmed Moallim Fiqi.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation de la situation en Somalie présentée aujourd'hui sur la situation complexe en matière de sécurité et la responsabilité première qui incombe à l'État fédéral de Somalie d'assurer la stabilité, la sécurité et la protection des civils sur l'ensemble du territoire. Pour atteindre cet objectif, la coopération avec l'Union africaine, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie en vue du transfert des bases d'opérations au Gouvernement somalien doit se poursuivre.

L'Équateur condamne sans équivoque tous les actes de terrorisme et exprime sa préoccupation face à l'augmentation du nombre de victimes. Les violations des

droits humains commises par les Chabab et l'utilisation d'engins explosifs improvisés doivent cesser immédiatement. La lutte contre le terrorisme doit s'inscrire dans le cadre du respect du droit international humanitaire et des droits humains. Les enfants victimes de recrutement doivent être traités comme des victimes et non comme des ex-combattants. La lutte contre le terrorisme exige des réponses globales qui reconnaissent que ce fléau ne sera pas vaincu si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes de la violence et de l'extrémisme violent, notamment la pauvreté, le manque de perspectives, l'absence d'état de droit et, bien évidemment, l'absence de développement.

Sur le front politique, je voudrais aborder trois points.

Premièrement, il convient d'appuyer les pourparlers indirects entre les Ministres des affaires étrangères de l'Éthiopie et de la Somalie, avec le soutien de la Türkiye. Ce dialogue démontre la volonté des deux parties de régler pacifiquement leurs différends et de promouvoir la stabilité régionale.

Deuxièmement, l'ouverture par le Président Mohamud de la cinquième session du Parlement fédéral et les progrès accomplis dans la révision de la Constitution provisoire témoignent de l'engagement du Président en faveur de la démocratisation du pays.

Troisièmement, la participation pleine et effective des femmes à la vie politique, sur un pied d'égalité avec les hommes et en toute sécurité est fondamentale. À cet égard, les efforts pour respecter le quota de 30 % de participation doivent se poursuivre.

Sur le front économique, je souligne l'accès de la Somalie aux prêts de banques multilatérales et la croissance de l'économie prévue pour cette année. L'amélioration de la gestion financière et l'examen des réformes budgétaires contribueront à la stabilité du pays.

Cependant, la situation humanitaire en Somalie reste critique, raison pour laquelle l'aide internationale ne peut s'arrêter. Il est également essentiel que la communauté internationale n'abandonne pas le peuple somalien et qu'un financement durable et prévisible soit encouragé afin d'éviter les difficultés financières qu'a connu l'ATMIS. Seul un soutien financier continu et solide garantira la stabilité et la consolidation de la paix en Somalie.

La Présidente : Je me permets maintenant de faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Je voudrais, comme mes collègues, commencer par remercier chaleureusement le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Somalie et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, d'un côté de leurs exposés, mais aussi de leur travail précieux. Je souhaite la bienvenue aussi, à titre national, à S. E. le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie à cette séance. Et je voudrais vous remercier en particulier, M^{me} Elman, de votre exposé et de votre engagement. Merci de nous avoir rappelé l'importance de la société civile pour le travail du Conseil pendant un moment crucial, un moment d'espoir, comme vous l'avez justement dit. Il est clair que nous avons écouté et entendu aussi vos conseils et vos attentes à l'égard du Conseil, mais aussi de la communauté internationale.

Je me permets de mettre l'accent sur trois points relatifs aux différentes transitions qui ont été mentionnées.

Je voudrais aborder tout d'abord la transition de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Il est clair qu'elle doit être bien gérée pour soutenir la consolidation de la paix en Somalie. Nous encourageons le Gouvernement fédéral et la MANUSOM à poursuivre leur partenariat constructif concernant la transition proposée de deux ans vers l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités somaliennes. Les meilleures pratiques d'autres transitions de missions de l'ONU peuvent servir d'inspiration pour aborder les grands défis humanitaires, politiques et économiques, ainsi que l'impact des changements climatiques.

Deuxièmement, en ce qui concerne la transition démocratique, nous saluons bien entendu l'intention du Gouvernement fédéral de mettre en œuvre le principe « une personne, une voix », comme cela a été mentionné par plusieurs de mes collègues, ainsi que tous les efforts déployés pour faire avancer la révision de la Constitution. Pour réussir ces réformes, un processus transparent, consensuel et inclusif est nécessaire, avec la participation de tous les États membres de la fédération. La participation des femmes, on l'a entendu, aux processus politiques étant essentielle pour consolider la paix et faire progresser la cohésion nationale, le quota de 30 % de représentation au sein du Parlement doit être pleinement mis en œuvre.

Mon troisième point concerne la transition sécuritaire. Les Chabab restent la menace la plus sérieuse pour la paix et la stabilité du pays, et notamment pour le peuple somalien. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation du nombre de victimes civiles de ces attaques, que nous condamnons avec la plus grande

fermeté, tout en appelant toutes les parties au conflit au respect du droit international humanitaire. Nous devons veiller à ce que la protection des civils soit une priorité lors de la transition de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie à la mission qui lui succédera ainsi qu'aux forces de sécurité somaliennes. Le respect du droit international humanitaire et des droits humains doit guider la transition sécuritaire.

En outre, nous restons préoccupés par le nombre alarmant de violations graves des droits de l'enfant et appelons à la mise en œuvre des conclusions du Groupe de travail du Conseil à cet égard. Nous condamnons l'exécution récente de quatre adultes au Puntland pour des crimes commis alors qu'ils étaient mineurs et associés aux Chabab. Nous soulignons que la Commission de vérification de l'âge a recommandé de ne pas imposer la peine de mort.

Nous sommes par ailleurs préoccupés par les tensions entre le Gouvernement fédéral et certains États membres de la fédération, ainsi que par la rhétorique de plus en plus tendue entre la Somalie et l'Éthiopie. Nous encourageons les parties à faire preuve de retenue et à privilégier le dialogue. Nous saluons toutes les initiatives diplomatiques à cet égard, y compris avec le soutien d'États tiers. Compte tenu des nombreux défis en matière de sécurité, l'unité est nécessaire dans la région.

Pour conclure, nous attendons maintenant avec intérêt la suite des discussions au sein du Conseil la semaine prochaine. Les consultations avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à la mi-octobre seront également un moment fort pour approfondir la discussion sur la conception de la nouvelle mission de paix, y compris sur un financement prévisible et durable. Nous participerons de manière constructive aux négociations des différents mandats. La Suisse réaffirme son plein soutien à la Somalie et à son peuple durant cette phase de transition pour construire la paix et un avenir prospère.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Somalie.

M. Fiqi (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de la Suisse à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous souhaiter plein succès. Je rends hommage à la Slovénie pour l'efficacité avec laquelle elle a dirigé les délibérations le mois dernier. Je

remercie également de leurs exposés les intervenants, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, l'Ambassadeur James Swan, le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, M. Mohamed El-Amine Souef, et M^{me} Ilwad Elman, représentante de la société civile.

Sur le plan politique, la réunion du Conseil consultatif national s'est ouverte hier sous la direction du Président, S. E. Hassan Sheikh Mohamud, reflet de son engagement en faveur d'une gouvernance inclusive et d'un large consensus sur les décisions cruciales. Des préparatifs sont en cours pour l'accord sur le processus électoral et les amendements constitutionnels restants, ainsi que pour l'intensification des opérations de sécurité contre les terroristes des Chabab et de Daech.

Nous reconnaissons que les parties prenantes nationales et la communauté internationale vont devoir déployer des efforts considérables pour garantir la tenue d'élections suivant le principe « une personne, une voix ». Au niveau national, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de la Commission nationale indépendante pour les élections et la délimitation des circonscriptions électorales, et a approuvé le projet de loi sur les élections et celui sur les partis et organisations politiques. En outre, dans certaines parties du nord de la Somalie, les préparatifs pour les élections régionales avancent et devraient avoir lieu le 13 novembre, comme prévu. Le Gouvernement fédéral somalien s'est engagé à veiller à ce que le processus électoral soit régulier, libre et crédible dans toutes les régions du pays.

Sur le plan de la sécurité, nous participons à des consultations avec l'Union africaine et l'ONU pour jeter les bases des modalités de sécurité après le retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) en 2025. Nous saluons la création d'une nouvelle mission de maintien de la paix et appelons à lui garantir un financement suffisant, prévisible et durable. Nos forces participent activement à des opérations offensives soutenues et ont réussi à libérer de nombreuses zones précédemment contrôlées par les Chabab. Pour pérenniser et faire fond sur ces avancées, nous redoublons d'efforts afin d'étendre la gouvernance locale dans les zones libérées et de veiller à ce que les progrès réalisés sur le champ de bataille se traduisent par une paix et une stabilité durables.

La Somalie est confrontée non seulement à une tentative d'annexion illégale de son territoire par l'Éthiopie, mais aussi à un discours qui cherche à justifier cette agression sous couvert de lutte contre le terrorisme.

Soyons clairs : l'affirmation selon laquelle l'Éthiopie est en Somalie pour lutter contre le terrorisme masque ses véritables intentions, à savoir l'occupation et l'annexion de territoires somaliens. Le véritable motif de la récente hostilité de l'Éthiopie à l'égard des pays voisins est qu'elle tente de détourner l'attention de ses graves problèmes internes. Le Gouvernement somalien a participé de bonne foi, contrairement à son homologue éthiopien, à une série de réunions facilitées par le Gouvernement turc frère. En tant que pays sans littoral, l'Éthiopie n'a aucun droit légitime sur le territoire somalien pour y établir une base militaire navale. De tels actes constituent une violation du droit international et une menace pour la stabilité régionale.

Au cours des trois derniers mois, la Somalie a intercepté trois importantes cargaisons d'armes illégales en provenance de la frontière éthiopienne et destinées à des acteurs non étatiques dans les États du nord, du centre et du sud de la Somalie. Ces actions violent la résolution 2713 (2023), concernant les Chabab, et mettent en danger la vie d'innombrables civils et de soldats participant aux

efforts de maintien de la paix. Elles alimentent les conflits communautaires et enhardissent les groupes extrémistes comme les Chabab et Daech. Il devient évident que l'Éthiopie, en tant que pays fournissant des contingents à l'ATMIS, agit en dehors des limites de son mandat et viole les principes du maintien de la paix. La communauté internationale doit reconnaître que financer un pays fournisseur de contingents qui se livre à de telles actions sape nos efforts collectifs en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

Pour terminer, étant donné qu'il s'agit peut-être de l'une des dernières séances sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, je voudrais remercier l'équipe des Nations Unies d'avoir collaboré avec la Somalie au cours des 11 dernières années. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler ensemble sur une nouvelle mission au cours des deux prochaines années, sur une transition progressive vers une équipe de pays des Nations Unies et sur la réalisation des priorités énoncées dans la lettre adressée par la Somalie au Conseil en août 2024.

La séance est levée à 11 h 45.